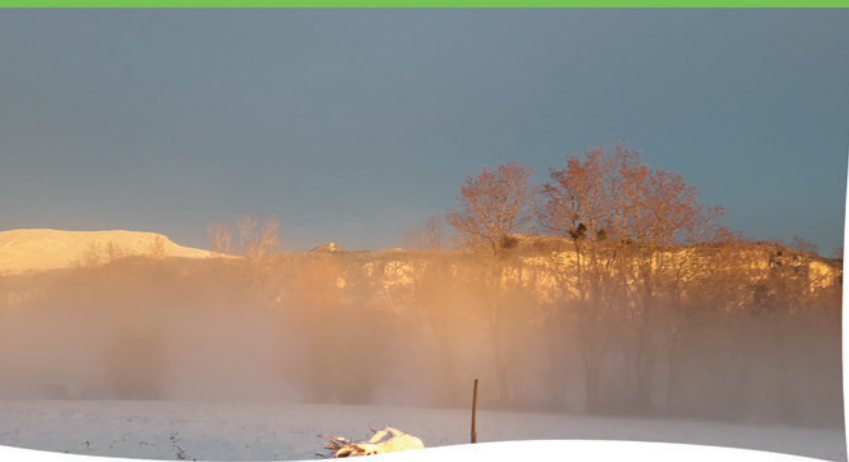




2021





SOMMAIRE

- P 3 ► Le mot de l'équipe municipale
- P 5 ► Le logo et le site internet de la Commune
- P 6 ► Le budget 2020
- P 8 ► Vie locale : état-civil, nouveaux arrivants
- P 9 ► Les travaux réalisés en 2020
- P 12 ► Regroupement scolaire et Sou des écoles
- P 14 ► Cérémonies : 11 novembre et Sacré Cœur
- P 16 ► Club Perce-Neige
- P 17 ► Danse, Gi-Gong
- P 18 ► Association Burkina
- P 19 ► Association de chasse - ACCA
- P 20 ► Lutter contre l'ambrosie
- P 22 ► GAEC des Lauriers : la conservation du soja
- P 24 ► Règles d'urbanisme, civisme et brûlage des déchets
- P 27 ► Fête des Broyeurs
- P 28 ► Paroisse
- P 29 ► Fêtes de fin d'année : les décorations de Noël 2020
- P 30 ► Notre devenir, par Jean-Claude Hazan
- P 33 ► Rétrospective 2020
- P 35 ► Comptes-rendus 2020 du Conseil Municipal
- P 40 ► Hommage à Christian
- P 41 ► Joliment bien dit
- P 42 ► Numéros utiles

Mairie
25 place du village
73240 Rochefort

04 76 32 87 33

secretariat
@commune-rochefort-savoie.org



Scarlett THOINET
Secrétaire de mairie

Horaires d'ouverture
secrétariat de mairie :
Lundi de 13h30 à 18h
Jeudi de 8h30 à 11h30

*Consultations du Maire
et des adjoints sur rdv*

Bulletin municipal n°36
Année 2021
ISSN 2726-5188

Direction de la publication :
Yves ARGOUD, maire

Rédaction :
L'équipe municipale

Création :
www.mlcatt.com

Impression :
Pomme C
73330 Le Pont-de-Beauvoisin

Merci aux annonceurs
pour leur participation



LE MOT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

La tradition veut que la municipalité organise la cérémonie des vœux à la population. Malheureusement, la crise sanitaire de la Covid-19 nous impose de rompre à cette tradition pour cette année 2021.

L'ensemble de l'équipe municipale vous adresse à vous et vos proches, tous ses vœux de bonheur et surtout de santé pour 2021.

L'année 2020 restera une année très particulière. Nous avons tous vécu des moments inédits, touchant à des fondamentaux. Des situations particulières et difficiles pour les professionnels, pour les commerces, pour les activités sportives et culturelles, pour la famille.

Les rassemblements familiaux, vitaux, n'ayant malheureusement pas pu avoir lieu, ont engendré et engendrent parfois encore des pertes de repères, en particulier pour les aînés.

Chaque année la municipalité organise un repas pour nos aînés de la commune mais vu le contexte sanitaire, il n'y aura pas de repas pour 2021.

Nous avons pris la décision d'offrir un colis pour chaque habitant âgé de plus de 65 ans.

Nous remercions tous les enfants de l'école maternelle pour la confection des cartes de vœux insérées dans les colis.

L'ancienne et la nouvelle équipe municipale, ainsi que les enseignantes, se sont mobilisées pour mettre en place les différents protocoles sanitaires pour les accès à l'école et à la mairie.

L'équipe municipale remercie les personnes qui ont quitté le conseil municipal lors des dernières élections, Joëlle Rubaud Maire, Nicole Damaisin, Jocelyne Touvier, Guillaume George, Frédéric Debaugé et Jean Marc Muron, pour leur collaboration lors du précédent mandat.

Sur ordre et publication de différents arrêtés préfectoraux, la municipalité a suspendu toute location et utilisation de la salle des fêtes.

Pour faire face aux incivilités, dégradations répétitives, la commune s'est dotée d'un système de vidéo surveillance qui a fait l'objet d'une déclaration et d'une autorisation d'installation validée par arrêté préfectoral. Seule la gendarmerie, sur ordre du tribunal, a la compétence pour accéder aux enregistrements vidéo.



L'ensemble de l'équipe municipale est à votre disposition pour tous renseignements.
Elle mènera à bien tous les futurs projets sur la commune. Pour certains projets importants, nous mettrons en place une concertation avec la population.
Nous vous informons que le site internet est opérationnel et en cours de finalisation. Celui-ci est très facile d'utilisation, doté de liens d'accès qui vous dirigeront directement vers de nombreux services de l'administration qui peuvent vous être utiles.
Une agence postale est au service de la population à Saint-Genix-les-Villages, ancienne poste. Dans les mêmes locaux, une maison des services au public (MSAP) vous accompagnera si nécessaire dans vos différentes démarches administratives et informatiques (mise à disposition de matériel informatique).
Un grand merci à nos nombreux annonceurs qui ont participé à l'élaboration du bulletin municipal.

Le Conseil municipal



**Yves
ARGOUD**
Maire



**Jean-François
FARGÈRE**
1^{er} adjoint



**Jean-Paul
DURANTET**
2^{ème} adjoint



**Damien
Damour**
3^{ème} adjoint



**Maryguyène
DEBAUGE**
CM



**Jana
OLSZOWA**
CM



**Magali
OMERAGIC**
CM



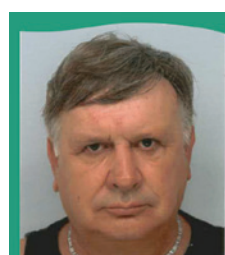
**Marja
URÉA**
CM



**Pascal
BERTHIER**
CM



**Jean-Pierre
GIROD**
CM



**Yves
RIVAL**
CM

**CM : Conseiller.ère Municipal.e*



LE NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Avec sa montagne et ses toitures des principales bâtisses (en rouge), le cœur du village figure au centre, souligné par un trait vert dominant pour rappeler la ruralité et d'un trait bleu pour représenter les deux cours d'eau sur la commune, le Truison et le Paluel.

À gauche, entre les deux toitures pointues du château, est posé le buste de Mandrin et à droite, le logo du département de la Savoie.



REFONTE DU SITE INTERNET

Le site internet de la commune a été refait au cours du dernier trimestre 2020 et s'est mis aux couleurs de notre nouveau logo !

Sa nouvelle adresse est **www.rochefort73.com**.

Vous y trouverez les dernières actualités du village, des informations pratiques concernant le regroupement scolaire, les associations locales, vos démarches administratives et d'urbanisme ou encore des liens menant sur les organismes et établissements du territoire (déchetteries, assainissement, eau potable, Communauté de Communes Val Guiers, Office du Tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette...).

Ce nouveau site va s'étoffer au fur et à mesure. Associations, n'hésitez pas à nous envoyer vos futurs événements, nous les ajouterons dans l'agenda.

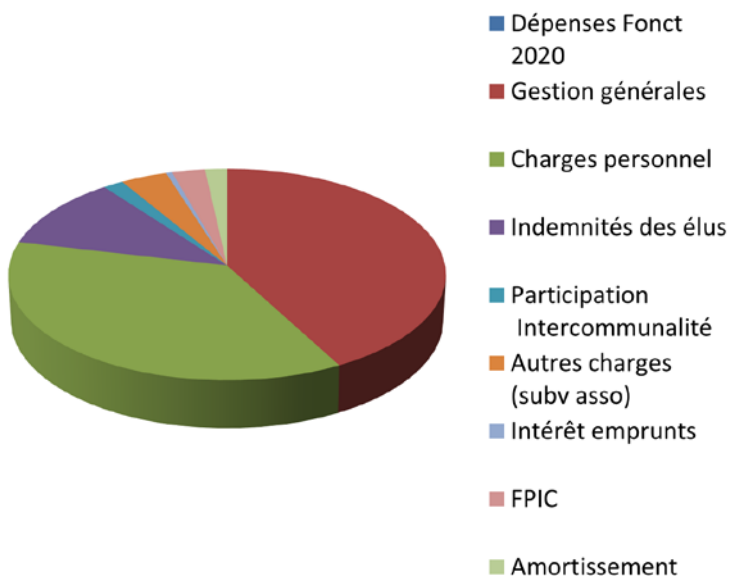
Bonne visite !



► DÉPENSES FONCTIONNELLES

Pour 2020, le montant total de dépenses de la commune pour assurer les frais de gestion généraux, les salaires et charges du personnel et indemnités des élus, ainsi que les frais de participation à l'intercommunalité Val Guiers s'élèvent à 194 289 €.

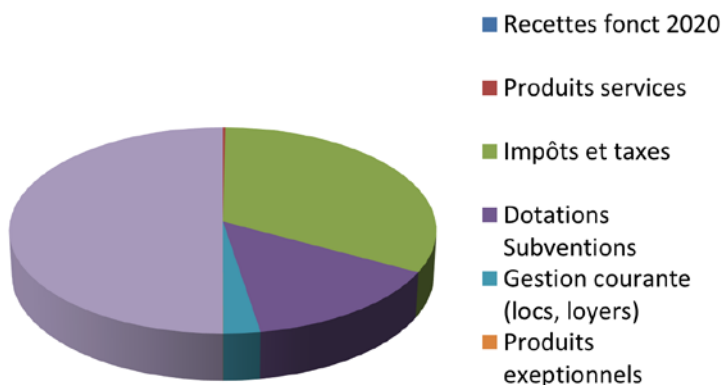
Dépenses Fonct 2020	
Gestion générales	81805
Charges personnel	71003
Indemnités des élus	21480
Participation Intercommunalité	3204
Autres charges (subv asso)	7264
Intérêt emprunts	949
FPIC	5163
Amortissement	3421
TOTAL des Dépenses	194289



► RECETTES FONCTIONNELLES

Dans le même temps, les recettes engendrées par la commune s'élèvent à 275 276 €, résultant principalement des impôts locaux et des subventions.

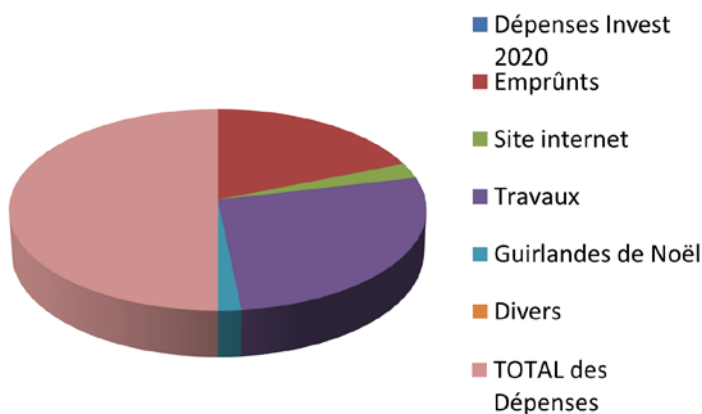
Recettes fonct 2020	
Produits services	1069
Impôts et taxes	180080
Dotations Subventions	79870
Gestion courante (locs, loyers)	14166
Produits exceptionnels	91
TOTAL des recettes	275276



► DÉPENSES INVESTIES

Les investissements pour l'année incluent les divers travaux engagés, le renouvellement des outils de communication et la décoration du village.

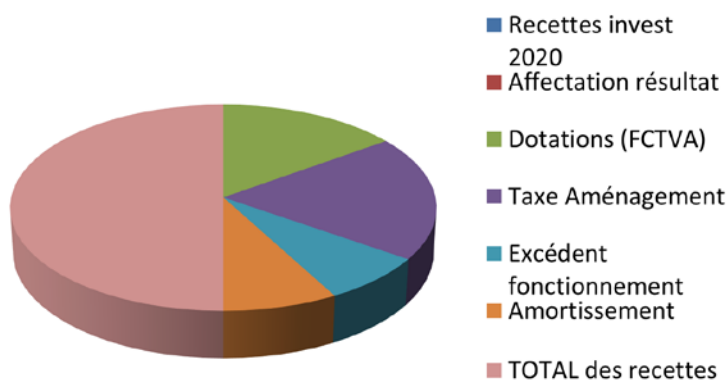
Dépenses Invest 2020	
Emprunts	12291
Site internet	1593
Travaux	17545
Guirlandes de Noël	1063
Divers	
TOTAL des Dépenses	32492



Budget

► RECETTES INVESTISSEMENTS

Recettes invest 2020	
Affectation résultat	0
Dotations (FCTVA)	6491
Taxe Aménagement	8463
Excédent fonctionnement	3188
Amortissement	3421
TOTAL des recettes	21563



POINT BUREAUTIQUE
319, Avenue de la Folatière
ZA de Clermont
38480 PONT DE BEAUVOISIN
☎ 04.76.37.24.13
www.PointBureautique.com

ENTREPRISE - PARTICULIER - COLLECTIVITE - SCOLAIRE

calipage
Fournitures de bureau

RICOH
Location - Vente - SAV

[www.mlcat.com]
● ● ●
Création de sites internet vitrines | Communication écrite & visuelle

Marie-Laure Cathelin
conception web & multimedia
✉ contact@mlcat.com
06.22.29.78.63 73330 DOMESSIN



► NAISSANCES

- PUYBASSET GALOPIN Swann Tlazohyolohtli né le 7 février 2020
- BENOIS Anaé Ludivine née le 30 mars 2020
- MARTIN LAROSE Léon Athanase né le 5 juin 2020
- LESCOUËT BRETTON Romy née le 2 août 2020
- BENOIT Houna née le 3 septembre 2020
- DURANTET Élise née le 18 octobre 2020
- MAUNAND Alix Daniele Louise née le 3 novembre 2020

► DÉCÈS

- M. OBLED Philippe Charles René : 10 juin 2020
- M. VERNA Christian : 29 octobre 2020

► NOUVEAUX ARRIVANTS

- M. THIRION Julien et Mme NAIMOZ Magali, Saint-Michel
- M. PEDRETTI Frédéric et Mme FARAUD Sandrine, Saint-Michel
- Mme MEGHOUCHE Rabia Sonia, Suard
- M. et Mme BANNER VIVIER Sébastien et Anne-Sophie, Urice
- M. SEGURA Benjamin et Mme SEGERS Maëva, La Craz
- Mlle LOPEZ ARIAS Ludivine, La Craz

► PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. CAVALIÉ Didier, La Perrière (réhabilitation)
- M. DEBAUGE Samuel et Mme ROSSET-CAILLET Maëva, Saint-Michel (réhabilitation)
- M. REIGNIER Damien et Mme DAVID Krystel, Boucle d'Urice
- M. CUDA Sébastien, Saint Michel (extension)
- Annulé : Mme MOREAU-REVEL Céline, Le Viviers



► NOUVELLES INSTALLATIONS ET RÉNOVATIONS

2020 a été l'occasion de mettre en place plusieurs chantiers et travaux sur la commune. Retrouvez ici le détail des réalisations.



NOUVEAUX MIROIRS

Pose de trois miroirs convexes extérieurs de circulation, aux carrefours de Saint-Michel, Plevieux et de Bessieux

Suite à des incivilités récurrentes, un système de vidéosurveillance comportant six caméras a été installé en fin d'année 2020 par l'entreprise VIATEX-VIDEO pour sécuriser le cœur du village et la salle polyvalente.

Une fois l'autorisation préfectorale délivrée, les panneaux obligatoires à l'entrée du village ont été ajoutés.



INSTALLATION DE LA VIDÉOSURVEILLANCE

► FINANCEMENT DES TRAVAUX

BERLAND TP décaissement, préparation place proximité du cimetière	2010 €
BERLAND TP création chemin, pose de pavés accès salle du presbytère	2040 €
BERLAND TP empierrement chemin communal lot. Urice	1530 €
GAVEND TP élargissement, empierrement pose de galets pour drain fossé St Michel	4925 €
EIFFAGE reprise, création cunette circulaire en enrobé route de St Michel	5458 €
EIFFAGE enrobé place proximité du cimetière	1946 €
TOTAL	17 909 €
SUBVENTION FDEC	14 529 €
RESTE À CHARGE POUR LA COMMUNE	3380 €

Travaux

BERTHIER TA entretien élagage et déneigement	5497 €
EUROFEU vérification, entretien, et remplacement extincteurs	775 €
GENIX fourniture miroirs visibilité sécurité intersection routière	401 €
GREEN MOTOCULTURE achat taille haie thermique	519 €
JEANTON cuisine modification emplacement meuble sur évier salle des fêtes	570 €
TECHV complément numérotation habitation	290 €
CHAMARD BOIS changement des 2 portes de l'église	9126 €* 9126 €
VIATEX VIDEO pose installation vidéo mairie et salle des fêtes	8527 €* 8527 €
Ents Péronnet peinture boiserie charpente et serrurerie alu salle des fêtes	6880 €
BERLAND TP raccordement des eaux usées sanitaire église et salle du presbytère	2620 €

**Dossiers en cours de subventions*





RÉNOVATION DES PORTES DE L'ÉGLISE

L'entreprise Chamard Bois a changé les portes de l'église (entrée et chapelle) qui étaient très abîmées et ajourées. Nous sommes très satisfaits du travail effectué.

La commune va faire des économies de chauffage, nous avons déjà pu constater que les feuilles ne rentrent plus dans l'église. Nous espérons également que les mouches feront demi tour et n'envahiront plus l'intérieur de l'église à l'automne ! (Dégradation des peintures...)





► LE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE L'ARS (AVRESSIEUX - ROCHEFORT - STE MARIE)

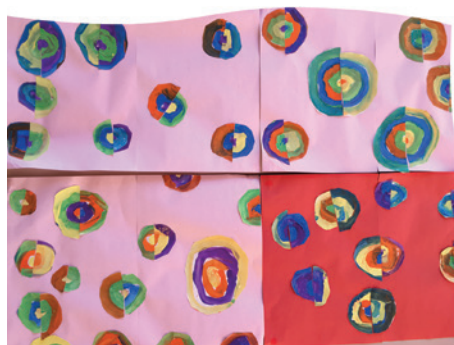


Cette année, 20 enfants sont scolarisés à Rochefort. Il y a 4 grandes sections, 8 moyennes sections et 8 petites sections. 7 élèves habitent à Rochefort, 1 à Sainte-Marie-d'Alvey et 12 à Avressieux. L'équipe pédagogique est la même que l'an dernier : Marie-Ange Tauden est l'enseignante et Lucie Berthier occupe le poste d'ATSEM. Concernant le périscolaire, Margaux Verel et Christelle Bazin encadrent les élèves lors des transports entre l'école et la cantine/garderie et durant la pause méridienne.

École

Le projet de l'année dernière sur le thème des escargots n'avait pas pu aboutir à cause du confinement. Nous le poursuivons donc cette année. La visite d'un élevage au lycée agricole de La Motte Servolex est prévue ainsi que l'installation d'une escargotière dans la classe. Tout cela sera complété par des travaux en arts en plastiques et par des lectures d'albums et de documentaires.

En parallèle, nous ferons des plantations en classe pour mieux appréhender le monde des plantes, leurs besoins et leur croissance. Ce premier trimestre se terminera par le goûter de Noël où, nous n'en doutons pas, les élèves seront encore bien gâtés.



Ce printemps, nous accueillerons pour une vingtaine d'heures deux intervenantes qui nous initieront à la musique et au chant. Ces séances sont financées par le Syndicat Mixte de L'Avant-Pays Savoyard et le Sou des écoles. Toutes les autres sorties ainsi que l'arbre de Noël sont payés entièrement par le Sou. Nous leur adressons un grand merci.

Nous avons reçu, en fin d'année dernière, 2 tabourets ergonomiques à roulettes qui nous permettent d'être à hauteur d'enfant sans solliciter trop souvent notre dos. Ils sont très appréciés et nous remercions la commune de Rochefort pour cet achat. Nous la remercions aussi pour les travaux de rénovation des boiseries extérieures ainsi que le syndicat de l'ARS qui a financé l'achat d'un meuble pour le photocopieur.

Enfin, nous adressons nos chaleureux remerciements à Joëlle Rubaud qui, durant toutes ses années au conseil municipal puis en tant que Maire, a passé de nombreuses heures au service de l'école et de ses élèves. Merci d'avoir été une oreille attentive et bonne continuation !

C'est une année scolaire encore bien particulière qui a débuté en septembre. Malgré tout, les enfants ont pu se retrouver ensemble en classe en respectant les mesures barrières.



Notre traditionnelle vente de boudin du mois d'octobre n'a malheureusement pu avoir lieu. Nous espérons pouvoir maintenir l'organisation de notre choucroute. Cette année, elle se fera sous forme de vente à emporter (en barquette).

Réservez dès à présent cette date :

Dimanche 14 mars de 9h à 12h à la salle des fêtes d'Avressieux



Avec toutes les mesures liées à la situation actuelle, le Père Noël n'a pas pu passer dans les écoles mais il avait cependant pris soin de faire préparer à ses lutins de jolies gourdes personnalisées avec les dessins de tous les enfants et de leurs maîtresses. Elles ont été distribuées dans chaque classe et ont été très appréciées.

Afin de permettre aux enseignantes de pouvoir acheter du matériel éducatif et de réaliser leurs projets pédagogiques (notamment une classe de découverte pour les plus grands, visite de musée et élevage de coccinelles pour les CP-CE1, cycle chant et musique ainsi que visite d'une escargotière pour les maternelles), l'équipe du Sou fait tout son possible pour continuer d'organiser ses manifestations.



Toute l'équipe vous souhaite leurs meilleurs vœux et remercie vivement les parents d'élèves, toute l'équipe enseignante et les municipalités des trois communes pour leur implication et leur soutien sans failles.

Pour suivre les actualités du Sou des Écoles,
Rendez-vous sur la page Facebook de l'association

➔ www.facebook.com/Sou-des-écoles-dAvressieuxRochefortste-Marie-dAlvey-548039872202636/



► CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La commémoration du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint en raison de la crise sanitaire, en présence de Yves Argoud, Maire, de Rémi Berthier, Porte-drapeau et de quelques conseillers municipaux.

Actus

Après la lecture des textes officiels et le rappel des treize noms des combattants de Rochefort morts au champ d'honneur lors de la grande guerre, une gerbe a été déposée, suivie d'une minute de silence.

Ce temps de recueillement était aussi adressé aux militaires décédés dans différentes missions, sans oublier les récentes victimes des attentats terroristes.



Hingant Hervé
Papeterie
Articles de pêche
Jouets
Cadeaux
73240 ST-GENIX-SUR-GUIERS - Tél. 04 76 31 62 25



Christian Butet et Peter de Jong
A votre service depuis 4 générations

5 et 7, place Saint Clément - 38480 Pont de Beauvoisin
Tél : 04 76 37 05 22 - christian.butet@allianz.fr
92, rue Gambetta - 28490 Les Abrepts en Dauphiné
Tél : 04 76 32 11 72 - contact@assurances3000.fr

Agence fondée en 1831

ASSURANCES SECARA 3000
Orléans n° 07100448 - www.orléans.fr - Site Web : <http://www.secara.fr>

▶ LE SACRÉ CŒUR A RETROUVÉ SA STATUE

Au début du 20^{ème} siècle, Madame Joubert, propriétaire du château, offre une parcelle de terrain à l'évêché, sur laquelle elle fait construire un oratoire, avec la statue du Sacré Cœur.

Celui-ci est inauguré par une bénédiction solennelle en 1909.

Cet endroit ombragé par trois beaux cèdres (ils sont remplacés après le gel de 1956) devient un lieu de rencontres : rendez-vous des écoliers, lieu de repos pour les cyclistes et autres promeneurs, de prière, méditation, pique-nique ou sieste, chacun à sa convenance.

Hélas, au milieu du 20^{ème} siècle, la statue est vandalisée puis disparaît, laissant la niche vide. Devant les difficultés rencontrées pour lui trouver une remplaçante, des reproductions du Sacré Cœur sont alors collées et prennent place pendant de nombreuses années dans l'édifice.

Mais l'idée d'une statue demeure en tête de plusieurs habitants de la paroisse.

C'est alors qu'en 2018, la municipalité, soucieuse du patrimoine, fait nettoyer les différents calvaires, oratoires ou autres, situés aux carrefours des villages, leur rendant leur éclat initial. Le moment est venu de rendre une statue à cet oratoire.

Entre deux confinements, par une belle soirée d'été, quelques habitants et élus de la commune se retrouvent le 24 août 2020 au carrefour du Sacré Cœur pour y sceller la nouvelle venue de Paray-Le-Monial. Ils projettent alors, lorsque ce sera possible, une célébration officielle et une bénédiction de notre nouveau compagnon avec toutes les personnes qui le désirent.



Souhaitons que cette statue demeure longtemps et veille sur tous les habitants de la commune et ceux qui viennent s'y recueillir, s'y reposer ou admirer la beauté et la douceur de ce coin de Savoie, magnifiquement entretenu par nos agriculteurs.

Article de Gabrielle Cévoz-Dognin

Notre club compte à ce jour 33 personnes.

Nous avons beaucoup de projets à concrétiser cette année, mais 2020 a été marquée depuis mars par la pandémie de Covid-19, qui a bouleversé le rythme de vie de la population, en particulier celui du Club des Aînés Ruraux. Les divertissements, les sorties, pourtant indispensables au bon équilibre de nos anciens dans la vie associative et dans notre commune, n'ont pu avoir lieu.



En Février nous avons pu nous retrouver pour notre Assemblée Générale qui a rassemblé 28 adhérents en présence de notre Présidente Départementale.

Une journée joviale pleine d'enthousiasme qui s'est terminée par des parties de belote très animées.

Le mois de Mars était marqué par notre traditionnel Thé Dansant. Une joyeuse équipe s'affairait à la confection des bugnes, le soleil donnait du baume au cœur, mais déjà la mauvaise nouvelle se profilait à l'horizon.

Le jour J, l'orchestre battait la musique, les gens dansaient, heureux, mais l'ambiance était morose, on venait d'apprendre le début du confinement pour les jours suivants.

Effectivement c'était le départ d'une autre vie, où toutes les activités étaient mises en sommeil. Une année difficile pour le club où la Covid s'est installée avec ses nombreuses contraintes sanitaires.

De plus nous avons perdu notre Président Christian Verna, tellement dévoué et attaché à son club, toujours disponible. Il est décédé fin octobre des suites de son terrible accident avec un handicap très lourd, qu'il a supporté avec un moral exemplaire, toujours avide de suivre et conseiller pour la bonne marche du club. Il laisse un vide immense dans nos cœurs et tellement de beaux et bons souvenirs.



Terminons cette année 2020 et espérons reprendre nos activités dans une année meilleure.

Les membres du bureau se joignent à moi et nous vous souhaitons surtout la santé et que nous reprenions la convivialité délaissée cette dernière année.

La Présidente
Élisabeth HUMBERT

INFO

- Nous recherchons des personnes à partir de 55 ans qui désireraient rejoindre notre club, elles seront les bienvenues !
- S'adresser en Mairie.

Nouvelle saison 2020 / 2021, avec un nouveau groupe sympathique, autour de Caroline, joyeuse et dynamique professeure de danse.

Nous avons commencé les deux premiers cours dans la bonne humeur, malgré le climat morose lié à la pandémie ! Mais hélas, malgré les gestes barrières et le règlement sanitaire strict, nous avons été obligés de cesser l'activité !



Peut-être pourrons-nous reprendre début 2021 ?

Nous nous retrouvons tous les lundis de 14h00 à 16h00.

Nous apprenons les différentes danses de salon : valse, tango, rock, disco, madison, paso doble, tchatcha... Un vrai moment de détente et de mise en forme, le tout dans une excellente ambiance !

Nous pouvons au choix effectuer une heure de danse, soit en couple de 14h00 à 15h00, soit danse en ligne de 15h00 à 16h00, ou les deux heures.

➤ Renseignements : Fa Si La danser - Caroline au 06 50 09 10 02



Manuelle-Anne VALOT (Association Gingko - Bibola Chambéry) nous propose pour l'année 2020/2021 une séance de Qi Gong à la salle polyvalente un mardi soir par mois, de 18h à 20h (5/8pers.).

Cette activité a pour objectif l'amélioration de la santé, la recherche d'un équilibre émotionnel, souplesse, détente physique, stimule la vitalité et maîtrise de sa respiration, tout cela dans une ambiance sympathique et apaisante !

Très utile en ce moment de Covid-19, mais hélas, là aussi nous avons dû tout stopper !

➤ Renseignements : 04 76 32 97 77



MATÉRIEL MÉDICAL
LOCATION - VENTE

Tél. : 09 50 45 00 00
06 79 10 10 88

Route Pt de Beauvoisin
Z.A. du Contin
73240 St Genix sur Guiers

du mardi au vendredi
9h / 12h - 15h / 18h
Samedi 9h / 12h

contact@medilac.fr

Le Moulin de Mandrin
Vente d'huile : noix et noisettes

Denis Vincent
à votre service - travail à façon



805 route de Rochefort
73240 Sainte-Marie d'Alvey

06 - 09 - 17 - 98 - 53



En ces temps difficiles qui nous paralysent quelque peu, voici quelques nouvelles de notre association.

► NOUVELLES DU VILLAGE :

- ➔ Le projet d'élevage de poulets s'est mis en route, 14 éleveurs ont profité d'un emprunt qui leur était rendu possible par notre caution. Les jeunes poulets, poules et œufs sont là ! Chacun est tenu de rembourser dans l'année qui vient (première expérience bancaire).
- ➔ La fabrication de savons, portée par l'association des femmes, en utilisant le beurre de karité, s'est mise en action.
- ➔ Le projet d'électrification du puits et château d'eau reste notre priorité pour lequel nous continuons à récolter des fonds.

► LES SOIRÉES D'ÉTÉ

Le bilan a été très positif, aussi bien pour l'organisation que pour la convivialité et le résultat financier.

Nous avons profité d'un container ami en partance pour faire partir pas mal de matériel pour le village, l'école et l'orphelinat.

Le parrainage de l'orphelinat est bien actif et rassemble 14 parrains.

➔ PARRAINAGE : certains d'entre vous souhaitent parrainer un enfant de l'Orphelinat de Ziniaré. Contact pour renseignements : Ghislaine 06 72 82 35 01

► PARALYSÉS, NOUS LE SOMMES :

- ➔ Pas de voyage au Burkina, ni en janvier dernier à cause de la sécurité, ni en janvier 2021 à cause du virus.
- ➔ L'invitation de Tanga, notre directeur de l'école et de Mahamoudou n'a pu se réaliser.
- ➔ Le réveillon n'a pas eu lieu également.

Bientôt (?)

La sortie de cette mauvaise période, il faut l'espérer, pour un redémarrage en fanfare !!!

► EN ATTENDANT, NOUS AVONS DÉCIDÉ D'AFFRÉTER UN CONTAINER.

- ➔ C'est un gros travail, mais nous avons le temps.
- ➔ Nous créons une "commission container" à double tête pensante : ici et là-bas, avec quelques relations bien choisies.
- ➔ Un container intelligent, bien ciblé, avec trois optiques :
 - * Dons collectifs : outils partagés pour le village (ex : motoculteur...), matériel pour l'école (ex : bureau...), Orphelinat (ex : vêtements, jouets...);
 - * Matériel pour un particulier (ex : matériel de coiffeuse...) qui participera en remboursant une petite somme au comité.
 - * Matériel à vendre sur Ouaga, pour la caisse du village et l'électrification du puits (ex : ordinateur...).

.....
Cotisation adhérents année 2021 :

D'un montant de 20€, elle peut être réglée dès à présent. MERCI !

Dans cette belle période de Noël, Paix et Joie à chacun et une année 2021, vraiment nouvelle.
Bien amicalement. Pour le Bureau de l'association, Jean-Louis DURAFOUR



Les institutions cynégétiques ont su s'adapter par un encadrement législatif très réglementé avec le nouvel Office Français de la biodiversité. Le conseil scientifique a été regroupé au sein du même établissement, ce qui est rare, et c'est une belle opportunité pour les chasseurs qui vont évoluer par la diversité des compétences, la chasse a une mission de service public.

La pandémie a impactée une partie de la saison de chasse, mais nous avons su trouver un chemin raisonnable, par une dérogation nationale et préfectorale, afin de réguler les espèces pouvant causer des dégâts aux cultures et en forêt.

La chasse étant reconnue d'intérêt général.

Le Président

**RENAULT**
La vie, avec passion

GARAGE BORGEY
Agent

Mécanique - Carrosserie
Peinture - Dépannage - Remorquage

Z.I. Le Jasmin - 73240 SAINT-GENIX-LES-VILLAGES
Tél. 04 76 31 70 82 - Fax 04 76 31 72 11

**GUINET**
MAÇONNERIE

NEUF - RÉNOVATION

Romain Guinet
06 32 17 53 14
rom.guinet@yahoo.fr
73240 ROCHEFORT



Chaque année la période d'août à octobre s'accompagne d'une importante production des pollens d'ambroisie et ce, en complément des pollens de plantes autochtones.

Notre région est particulièrement concernée par ce risque. En effet, 13% de la population d'ARA (Auvergne-Rhône-Alpes) présente une allergie au pollen de cette plante exotique envahissante. Dans les zones fortement infestées, ce pourcentage atteint plus de 20% de la population.

Au-delà de ses impacts sur la santé, il faut également considérer ses impacts croissants sur les rendements agricoles et sur la biodiversité.

Il est donc essentiel d'endiguer la prolifération de l'ambroisie.

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation nationale, chaque préfet a, au cours de l'année 2019, décliné cette réglementation à l'échelle départementale, en prenant un arrêté de lutte obligatoire et en mettant en place un comité départemental de coordination de la lutte contre l'ambroisie. Celui-ci a établi un plan d'action.



L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France par cette infestation et par la diffusion de ces pollens.

Source : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

La réglementation définit le rôle du maire sur ce sujet : nommer au moins un référent territorial, inciter les citoyens à signaler les plants d'ambroisie via la plateforme de signalement ambroisie, rappeler l'obligation de destruction des foyers (inciter à faire détruire l'ambroisie avant la floraison afin d'éviter les pollens dans l'air, avant grenaison pour éviter sa dissémination), gérer les foyers sur les terrains communaux (en priorité lieux publics, bords de route) et favoriser les actions collectives (routes, fossés, parcelles agricoles). Le maire doit également informer et communiquer sur les problématiques liées à la plante et végétaliser les espaces nus ou en friche pour concurrencer l'ambroisie.

Vous pouvez trouver de plus amples informations en consultant les sites de :

- L'Observatoire des ambrosies : www.ambrosie.info
- L'ARS AuRA : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/ambrosie-attention-aux-allergies
- FREDON Auvergne Rhône-Alpes : ambrosie.fredon-aura.fr

Source : Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Départementale de la Savoie - Service Environnement Santé - A-L BORIE et C.CUISINIER

► COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



1

TELECHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROISIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR



2

SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

3

VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE

4

IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE



L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE :

- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement-ambroisie
- email : contact@signalement-ambroisie.fr
- téléphone : 0 972 376 888



COMMENT RECONNAÎTRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



Une question sur l'ambroisie ? Contactez SIGNALEMENT-AMBROISIE ou visitez le site www.ambroisie.info



Info

Le référent pour la commune de Rochefort nommé en conseil municipal est M. Pascal BERTHIER. Pour toute demande concernant ce sujet adressez-vous en mairie.



Créations Bois
CRÉATION • ÉBÉNISTERIE • MENUISERIE

07 83 07 76 26
mncrationsbois@gmail.com
Michaël NICOLAS - Les Balcons d'Urice - 73240 ROCHEFORT

SarLAGR
Menuiseries extérieures

fenêtres portes d'entrée volets garde-corps portes de garage
PVC ■ BOIS ■ ALU ■ MIXTE

Neuf et rénovation - Devis gratuit!

20, Chemin du Sablon - Layat Dessus 73240 Saint Genix sur Guiers
04 76 37 36 35 sebastien-mollard@sarlagr.fr www.sarlagr.fr



GAEC DES LAURIERS : LA CONSERVATION DU SOJA



Le GAEC des Lauriers a organisé le 17 septembre 2020, un après-midi technique sur la culture et la conservation du soja.

En présence des membres techniques et administratifs agricoles (Chambre Agricole de Savoie), l'exploitant agricole Pascal Berthier nous a reçus pour cette démonstration et l'explication détaillée de la culture de la graine de soja.

Nous avons pu assister à la mise en "berlingot".

La graine passe dans un broyeur qui écrase et stocke le granula dans un énorme boudin en plastique étanche pour un stockage, afin de nourrir le bétail pendant la saison d'hiver.

Un technicien assure ensuite un suivi régulier, avec analyse tous les mois pour un contrôle qualité et sanitaire.

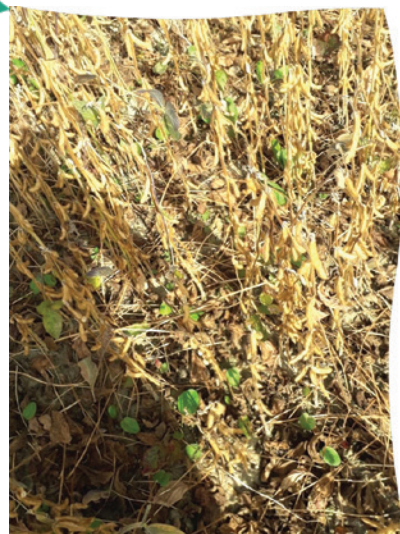
Nous avons écouté les explications techniques et suivi les différents schémas et graphiques sur vidéo concernant les propriétés et l'utilisation du soja dans l'agriculture.

C'EST QUOI LE SOJA ?

Le soja est une légumineuse (légumes secs) très nourrissante. Ce sont des graines contenues dans des gousses de 3 à 8cm de long, encore appelées "haricots de soja".

Ces graines contiennent 20% d'huile et 40% de protéines de bonne qualité. Elles sont utilisées pour l'alimentation humaine et animale.

On sème le soja entre le 15 avril et le 15 mai puis il se récolte en septembre. Moins exigeant en eau que le maïs, cette culture bénéficie de "perspectives économiques favorables" avec la recherche d'autonomie protéique des territoires et des élevages. Le soja devient aussi un intérêt grandissant pour des sources de protéines locales tracées non OGM.



Avec environ 160 000 ha, la France est le 2^{ème} producteur d'Europe derrière l'Italie.

► UNE CULTURE INTÉRESSANTE :

Le soja présente de bonnes performances agronomiques. Son système racinaire améliore la structure du sol pour la culture suivante. Il est relativement "économe en intrants, en temps et en matériel". Il ne nécessite pas ou peu d'apport d'engrais azoté en raison de la symbiose entre ses racines et la bactérie apportée par l'inoculation (si réussie).

Du côté des maladies et des ravageurs, là encore la culture du soja est peu gourmande ! Depuis 2018, les semences certifiées donnent accès à des contrats de traçabilité "charte soja de France" et "cultures et produits non OGM" pour lutter contre les cultures intensives et la déforestation des pays d'Amérique.



Merci à Pascal Berthier pour cette rencontre très enrichissante et sympathique, et peut-être à bientôt pour une prochaine expérimentation !





► URBANISME

Vos travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme :

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire ;
- Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol ;
- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire, les petites éoliennes ;
- Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Vos travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- Création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, pergola, etc.) ;
- Ravalement et modification de façade, percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante, création, remplacement, suppression de fenêtres de toit (velux) ;
- Changement de destination de locaux existants, construction ou modification de clôture, adjonctions de parements ;
- Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²) ;
- Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Formalités :

La déclaration préalable est adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie, soit par les propriétaires du terrain, soit par leur mandataire ou par toute personne attestant être autorisée par eux à exécuter les travaux, par les co-indivisaire(s) ou mandataire, en cas d'indivision, par les personnes bénéficiant de l'expropriation pour cause d'utilité publique (collectivités territoriales).

Vos travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire :

- La construction ou agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (+de 20 m²) ;
- Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...) ;
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale ou de bureaux.



Retrouvez toutes les infos sur www.service-public.fr

TAXI
FABRICE & CATHY

06 11 99 50 06
04 76 37 68 50

TRANSPORTS MALADES ASSIS
Hospitalisations, dialyses, radiothérapies, rééducations, orthophonistes...

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
Gares, aéroports...

COMMUNES DE STATIONNEMENT
Pont-de-Beauvoisin 38/73
Pressins - Romagnieu - St-Jean-d'Avellan
Champsagnieu - Chissin
Arressieux - Grésin

Districlos Savoie
1515 Route de Saint-Genix
73330 Belmont-Tramonet

DISTRICLOS
CLÔTURE, GRILLAGE ET PORTAIL

04 56 26 14 64
savoie@districlos.com
www.districtos.com

► ANIMAUX ERRANTS

Que faire en cas d'animal errant, qui est responsable ?

Selon l'article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), le chat et le chien sont considérés comme étant en état de divagation dans les situations suivantes :



► **Pour le chat** : lorsqu'un animal non identifié est trouvé à plus de 200 mètres des habitations, ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître, et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de ce dernier. C'est valable aussi pour tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



► **Pour le chien** : lorsque ce dernier est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau ; qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse, et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

► Promenade et non chasse : avoir un chien sous contrôle

Au titre de la police de la chasse, le maître n'est pas en infraction lorsque son chien est à moins de 100 mètres de lui et reste sous son contrôle, sauf s'il est avéré que le chien quête le gibier avec sa bienveillance. Dans ce cas, il s'agira d'un acte de chasse et donc d'une chasse sur autrui, voire d'une chasse hors période de chasse.

► BRUITS DE VOISINAGE

En journée, une nuisance sonore peut causer un trouble anormal de voisinage quand elle est répétitive, intensive, qu'elle dure dans le temps... Les cris, fêtes, instruments, bricolage, outils ou installations bruyantes ou animal peuvent en être des exemples.

Concernant la nuit, il n'y a pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil. Lorsqu'il intervient la nuit, l'infraction existe même si ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il faut que l'auteur ait conscience du tapage et qu'il ne prenne pas de mesure pour l'interrompre.

Les plages horaires à respecter pour vos travaux ou autres activités

En semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution**.

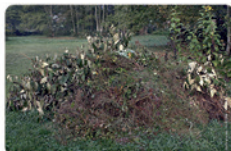
La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99% de la population est desservie. Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Attention ! Tous Feux à l'air libre sont interdits, pas que les déchets verts

► TRI ET DÉCHÈTERIES

Le SICTOM du Guiers (Syndicat Interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) prend en charge la collecte et l'incinération des ordures ménagères, les déchetteries, le tri sélectif, l'aide au compostage et au broyage. Sur la commune, la collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine, le jeudi après-midi.

Vous trouverez aux déchèteries de Domessin et de Saint-Genix-les-Villages des bennes de collecte sélective et une borne pour les textiles. Rappel : vous devez être enregistré.e pour l'accès aux déchetteries, vous allouant ainsi un certain nombre de passages par an par foyer.

+ d'infos : SICTOM du Guiers 27 Avenue Pravaz 38480 Pont-de-Beauvoisin / 04 76 93 54 98

LE GUIDE DU TRI

Vous avez un doute ? L'application gratuite "Le guide du tri" vous permet de vous faciliter le tri au quotidien. Après installation, il vous suffit d'autoriser la géolocalisation et de rechercher le nom de l'emballage ou de l'objet pour connaître sa consigne de tri précise (tri, jet, couleur du bac...).

Infos : www.consignesdetri.fr



Horaires d'ouverture des déchèteries St-Genix et Domessin

Lundi : 14h-17h20

Mardi : 9h-11h50

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-11h50 & 14h-17h20

www.sictom-guiers.fr



FÊTE DES BROYEURS

Rétro



Le 19 septembre 2020, la 7ème Fête des Broyeurs s'est tenue à Saint-Genix-les-Villages.

Lors de l'événement, notre commune a été représentée par l'entreprise Green Motoculture en la personne de Guillaume.

SARL M.A.P.

FABRIQUANT :

MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC - VOILETS ROULANTS
PORTE DE GARAGE - RIDEAUX MÉTALLIQUES - PORTAIL
GARDE CORPS - VITRAGE ISOLANT - FERMETURE LOGGIA
VÉRANDA ALUMINIUM ET BOIS
STORES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS
DÉPANNAGE 24H/24

ESPACE COMMERCIAL "LA BARONNIE"
73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
TÉL. 06 23 40 43 38 - 04 76 32 87 51
FAX 04 76 37 31 99
E-MAIL : CURTET.ANDRE@ORANGE.FR

VENTES - RÉPARATIONS

GREEN
motoculture

Guillaume GEORGE

URICE - 73240 ROCHEFORT - Tél : 04 76 37 05 03

► INFOS PAROISSE DE ROCHEFORT

Avressieux, Belmont-Tramonet, Champagneux, Domessin, Grésin, La Bridoire, Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie), Rochefort,



Saint-Béron, Sainte-Marie-d'Alvey, Saint-Genix-les-Villages, Saint-Maurice-de-Rotherens, Verel-de-Montbel : 13 clochers qui forment :

La Paroisse de Saint-Benoît-du-Guiers.

CONTACTS

- Prêtre administrateur : Cyprien BAZOUA
- N° portable paroisse : 06 32 73 43 90
- Email : paroisse.st.benoit.du.guiers@gmail.com
- Catéchèse : 06 72 82 35 01
- Aumônerie : 06 14 13 65 28
- Baptême : 06 84 02 45 21

► En cette année 2021, nous avons dit au revoir au Père Ousmane Justin Bande. Après deux ans parmi nous, il a rejoint son pays : le Burkina-Faso.

Le 13 septembre, nous avons accueilli son successeur, le Père Cyprien Bazoua, originaire de Centrafrique, qui sera notre curé pour une année.

LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Superficie : 623 000km²
Population : 4 500 000 habitants
Capitale : BANGUI
Langues : Français et Sango
Monnaie : Franc CFA



► ACTUALITÉS



Crèche 2020



L'intérieur de l'église vu de l'estrade

Échos du Guiers : 105 journaux sont distribués dans notre commune chaque trimestre ! Merci aux distributeurs bénévoles de la commune pour leur dévouement.



FÊTES DE FIN D'ANNÉE





Petite introduction

La voie initiatique, la tradition et le respect des symboles ne nous éloignent pas pour autant de tout ce qui fait la vie de l'homme au quotidien aujourd'hui et surtout demain.

Nous devons nous sentir étroitement solidaires des événements qui marquent notre temps dans la marche de ce siècle.

Lecture

Cet écrit afin de vous faire part de mon inquiétude sur le sort de notre planète et du mode de vie à venir.

Pas pour moi bien sûr, je suis en finale, mais pour nos descendants.

J'ai eu la chance de naître pendant la guerre, ce qui m'a permis de connaître les belles années après celle-ci : l'opulence, la gaieté, la certitude que plus rien ne pouvait nous arriver.

Nous, individus, nous devons nous sentir étroitement solidaires et acteurs des événements qui marquent notre temps.

Si nous ressentons le besoin individuel d'être des acteurs, comment pourrions-nous consciemment ignorer notre devoir au sens élargi du terme ?

Nous sommes locataires d'un bail, celui de la planète terre, dont il est difficile d'en mesurer la durée.

Comment peut-on envisager les capacités de l'homme à se défendre contre les méfaits de son œuvre et contre lui-même, peut-il se protéger ?

En moins d'un siècle, l'espérance de vie a fait un bond prodigieux, tout au moins dans nos pays occidentaux, l'espérance de vie a doublé au cours de ce dernier siècle, elle sera certainement de 100 ans au siècle prochain.

Les très récentes expériences biologiques de biologie cellulaire et de génétique somatique permettent d'approcher de plus près ce que peuvent être les bases du vieillissement, il n'est pas utopique d'espérer l'enrayement de plusieurs causes graves de mortalité, cancer notamment, mais aussi celle du mongolisme, la myopathie, la mucoviscidose, etc.

À moins que les États Souverains décident de la procréation artificielle et que du stade d'une aide contrôlée apportée à l'homme, on passe à la mécanisation du système avec tout ce que cela comporte de dangers.

La cupidité, l'instinct de domination de l'homme, sa violence, ont aussi dévoyé le progrès de son objectif initial, et nous voilà luttant contre les pollutions les plus diverses, voici les armes qui n'ont jamais été aussi meurtrières que celles d'aujourd'hui, les ressources naturelles pillées,

misère au quotidien pour plus de deux milliards d'entre nous et ceci face à ceux qui gaspillent les nouvelles richesses produites par le progrès.

L'homme aujourd'hui a réussi d'inventer et de mettre en pratique des techniques, telles que l'apprenti qui se veut Maître sorcier et ne maîtrise plus cette alchimie, à vouloir copier le grand Architecte, il court à la destruction de l'espèce humaine et de la planète.

Il a fallu à coup sûr deux milliers d'années pour passer de l'âge de la pierre taillée, à la pierre polie, 100 000 années pour passer de la pierre à l'Age du fer, moins de cent ans pour passer du charbon à l'atome et peu de temps après pour nous inscrire dans l'ère spatiale.

À vouloir maîtriser une énergie mobile l'homme va à l'inverse de sa recherche initiale.

Par nos méfaits nous payons le prix à payer pour les bienfaits retirés, est-il le juste prix ?

L'atome existe bien avant l'homme, puisque cellule mère de la matière originelle, ce qui pose problème, ce n'est pas la connaissance de cette science ou de ce moyen, mais ce sont les effets pervers sur notre environnement, donc directement sur l'homme. Il ne nous faut pas oublier que l'homme est sacré, l'individu peut et doit être protégé, c'est là où la place de l'être acteur prend toute son importance en vue de peser sur le devenir humain.

L'atome a probablement sauvé plus d'humains qu'il n'en a détruit, mais après qu'en sera-t-il ?

L'homme du village est devenu l'homme des cités, de coopérateur de la nature, il est devenu le consommateur avide de produits artificiels, ces produits dont il faut se débarrasser à terme, la nature originelle devient son ennemie, en voilà les actions négatives : pollution de l'atmosphère, des rivières, des nappes, des mers, des radiations graves et prolongées, destruction des forêts.

On peut craindre pour la conservation du patrimoine et de l'équilibre nécessaire à une population qui ne cesse de croître : 14 milliards en 2050.

Rappelons-nous Rabelais : "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme, et le parodiant, nous disons n'est que ruine de l'homme".

Face à cette révolution, celle qui nous questionne fortement, la planète paraît comme endormie, un pourcentage infime d'êtres humains se posent des questions.

C'est donc à l'élite intellectuelle et morale que revient le devoir immédiat de sensibiliser le plus grand nombre d'entre nous.

Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme.

Nous aimons nous rappeler ces vers du Prince de Genève, future Saint François de Salles :

*"L'Homme est la perfection de l'Univers
L'Esprit est celle de l'homme
L'Amour est celle de l'esprit
La Charité est celle de l'amour".*

Est-ce que mon inquiétude est liée à une certaine nostalgie ? Je ne le crois pas. Heureusement, le fait de penser n'apporte pas la nostalgie, l'action n'a jamais appartenu aux nostalgiques d'un savoir perdu, elle n'appartient pas d'avantage à ceux qui voudraient une impossible rupture avec le passé.

Permettez-moi de vous narrer une légende, vous savez que j'en suis friand : une légende raconte qu'à la fin de sa vie, le Roi Salomon s'abandonna au culte abominable de Moloch et d'Astarté, quand il mourut, les Maîtres de la loi demandèrent que la vie éternelle ne lui soit pas accordée, et qu'il rejoigne Jéroboam, Achab et Manassé au Panthéon des réprouvés.

Alors une voix céleste se fit entendre, elle dit simplement "seul l'œuvre juge l'homme".

Le Roi Salomon avait construit le temple, le Roi Salomon ne pouvait plus mourir.

Je sais qu'il serait illusoire de s'opposer au progrès parce qu'il est inhérent à la nature profonde de l'homme.

Aucune idéologie, aucune religion n'a jamais pu s'opposer très longtemps à cette irrésistible force des sciences et des techniques.

S'il pratique bien l'art Royal, s'il mérite vraiment ce à quoi il s'est engagé, l'individu acteur ne peut que faire évoluer la société par la place qu'il y tient, par sa rigueur sur les principes moraux, par sa conduite professionnelle, civique et familiale.

En plus du pouvoir et de l'autorité politique l'homme devra protéger avant tout sa conscience.

À travers son libre arbitre, c'est à dire prendre des décisions propres à ses idées personnelles dans le respect de celles d'autrui et son environnement, c'est alors que science et technologie serviront l'homme sans l'asservir.

Voilà pour moi, le début de la voie Royale. Si l'individu arrive enfin à comprendre que quand il se protège, il protège l'humanité.

Porteur d'un message qui unit constamment l'amour et la raison, la science et l'intuition, il pourra alors contribuer à construire une autre civilisation à la mesure de l'homme.

Il faudrait diminuer les livraisons de semoule de blé, pour privilégier les livraisons de grains de blé et prolonger la démarche jusqu'au bout de la chaîne de production.

Produire son pain, c'est à dire travailler pour lui et sa famille et non être assisté, constitue la première et la plus importante des dignités de l'homme.

Il nous paraît donc essentiel que l'homme culture se protège et protège l'homme nature.

Respect fondamental de la vie, tolérance, amour, fraternité, universalité libre conscience, telles sont les règles de de l'individu responsable.

Mes amis vous devez me trouver bien pessimiste, je vous en ai déjà parlé, j'ai peur de l'intelligence artificielle qui est prête à franchir nos portes, nos outils seront-ils aptes à appréhender les nouveaux concepts de ce monde et sauront nous les utiliser ?

Je vous rassure j'ai toujours confiance en l'homme.

Jean-Claude Hazan



► DISTRIBUTION DE MASQUES LORS DE LA FÊTE DES FAMILLES



Nous remercions Mme Lathuillière Béatrice et Mme Uréa Maria d'avoir rapidement et gracieusement confectionné des masques tissus pour les administrés alors qu'il y avait pénurie.

Merci encore pour cet acte citoyen de solidarité qui, dans la situation actuelle, fait chaud au cœur.



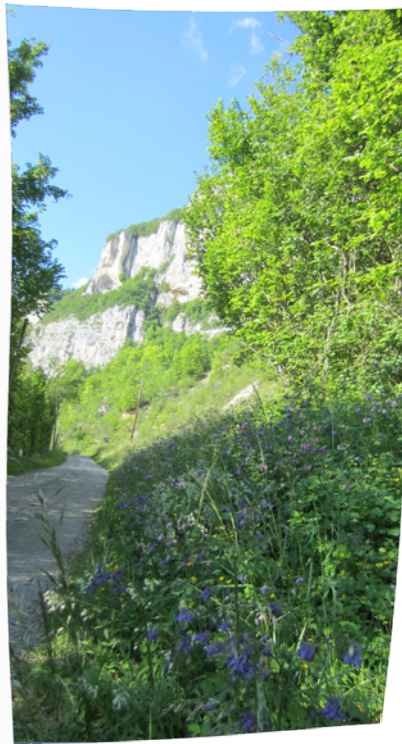
► VOEUX DU PERSONNEL



Lors de la dernière réunion municipale, Monsieur le Maire et son équipe ont honoré le travail fourni durant l'année 2020 par les agents municipaux, en leur offrant un bon d'achat accompagné d'un petit cadeau.

La distanciation et les gestes barrières nous ont imposé une cérémonie très simple. Espérons que la prochaine année soit plus festive !







COMPTES RENDUS DU CONSEIL

► COMPTE RENDU DU 5 FÉVRIER 2020

Présents : Jocelyne Touvier, Nicole Damaisin, Joëlle Rubaud, Jean-marc Muroi, Jean-Paul Durantet, Yves Argoud, Jean-François Fargère, Frédéric Debaugé, Guillaume George, Paul Regallet (maire d'Avressieux).

Absent excusé : Jean-François Fargère - Secrétaire de séance : Jean-marc Muroi

Ordre du jour :

1) Intervention de M. Paul Régallet pour la présentation du projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une salle de garderie périscolaire à Avressieux : Monsieur Régallet expose le projet avec un document pdf projeté. La difficulté de la mise en place quotidienne des tables et du matériel dans la cantine actuelle située dans la salle polyvalente, associée au danger de faire traverser la route pour venir de l'école et y retourner, rendent nécessaire ce projet.

Monsieur Régallet présente également les estimations du coût total. Deux réunions sont prévues à Avressieux pour sélectionner le maître-d'oeuvre. Des élus de Rochefort y participeront.

2) Convention de subventionnement pour le financement de la construction du bâtiment : la délibération sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. La moitié du montant total sera prise en charge par la commune d'Avressieux, l'autre moitié sera répartie entre les communes d'Avressieux, Rochefort et Ste Marie d'Alvey au prorata de la population.

3) Point sur les travaux en cours : la place de stationnement en face du cimetière et la mise en place des pavés de récupération de la mairie sont réalisées. Les travaux nécessaires pour la canalisation des eaux usées depuis la salle paroissiale jusqu'à la fosse toutes eaux sont achevés.

Boucle de Saint-Michel : les travaux de drainage sont en cours, la cunette en enrobé est prévue pour le printemps prochain. La commission travaux fera des essais pour la mise en place de miroirs sur la D43 aux intersections boucle de Saint-Michel et chemin de la Perrière.

4) Réflexion sur différents travaux à envisager : sont programmés : la peinture de la salle des fêtes, le changement des portes d'entrée de l'église ainsi que la création d'un sas intérieur, la pose de stores enrouleurs face sud de la salle des fêtes, la réparation de la porte de l'école donnant sur le préau. Des devis seront demandés pour l'éclairage par leds de la salle des fêtes et l'entretien des toitures.

5) Questions diverses : le problème de la divagation des chiens est évoqué. Le conseil invite à lire dans le bulletin municipal l'article consacré à ce sujet.

► COMPTE RENDU DU 5 MARS 2020

Présents : Jocelyne Touvier, Nicole Damaisin, Joëlle Rubaud, Jean-marc Muroi, Jean-Paul Durantet, Yves Argoud, Jean-François Fargère, Frédéric Debaugé, Guillaume George, Jean-François Fargère, Scarlett Thoinet - Secrétaire de séance : Jean-marc Muroi.

Ordre du jour :

1) Approbation du compte de gestion 2019 : Document élaboré par le Trésor Public. Approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte administratif 2019 : le compte administratif est lu et commenté dans le détail par la secrétaire de mairie. Approuvé à l'unanimité

3) Délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2019 : Approuvé à l'unanimité.

4) Vote des subventions : pour 2020, les subventions aux organismes de droit privé sont arrêtés comme suit : ACCA : 150€, Amicale pompiers St Genix : 100€, Amicale donneurs sang : 100€, Association Les Amis des Terrasses : 80€, Association RESA : 50€, Club rural Perce-Neige : 150€, Comité départemental Ligue contre le cancer : 100€, Association JALMALV : 50€, Association La truite de Mandrin : 60€, Sou des écoles : 1000€, Handisport : 40€, Locomotive (leucémie chez les enfants) : 40€, Classe verte (sortie, cycle 3, école d'Avressieux) : 400€ (pour quatre élèves de Rochefort).

5) Délibération approuvant la convention de subventionnement pour le financement de la construction de la cantine scolaire d'Avressieux : la subvention d'investissement d'un montant de 91920€ (participation de Rochefort) sera versée en totalité en un seul versement auprès de la commune d'Avressieux, porteuse du projet. Voté à l'unanimité.

6) Questions diverses : Travaux bâtiments : Église : l'entreprise retenue CHAMARD-BOIS fournira un nouveau devis compte-tenu des modifications demandées (partie haute de la porte d'entrée à prévoir dans le même style que la partie basse. Sas : pour une raison esthétique, la hauteur du bois sera baissé de vingt centimètres pour mise à hauteur des bancs. Balustrade refaite pour raison de sécurité. Concernant le seuil d'entrée à mettre aux normes d'accessibilité, la nature du sol dépendra des propositions faites par les artisans sollicités). Salle polyvalente : l'entreprise Peronnet effectuera la peinture des boiseries extérieures et des montants des portes vitrées côté Chartreuse. Le conseil municipal a donné son accord à l'entreprise STORES de CHARTREUSE pour la mise en place de stores côté Sud. Un devis a été demandé pour un éclairage leds de la salle.

Toitures bâtiments publics : des devis seront demandés. Voirie : La commande auprès de l'entreprise EIFFAGE est passée pour les travaux boucle de St Michel (reprise du revêtement de la route et la mise en forme du caniveau en enrobé). Un miroir de sécurité d'intersection a été reçu. Avant la mise en place de celui-ci, l'emplacement sera étudié à l'intersection D43/ chemin de la Perrière et D43/ Boucle de St Michel. Carte Communale : la carte communale a été approuvée par le Préfet le 03/02/2020. Elle est consultable en mairie. Tenue du bureau de vote pour les élections : les conseillers mettent en place la permanence du dimanche par tranches de 2 heures.

COMPTE RENDU DU 2 JUIN 2020

Présents : Nicole Damaisin, Joëlle Rubaud, Jean-marc Muroi, Jean-Paul Durantet, Yves Argoud, Guillaume George, Jean-Pierre Girod - **Absent excusé :** Jean-François Fargère (procuration à Joëlle Rubaud) - **Absents :** Jocelyne Touvier, Frédéric Debauge.
Secrétaire de séance : Jean-marc Muroi.

Ordre du jour :

1) **Vote des taux d'imposition 2020 :** Madame la maire propose de maintenir les taux d'imposition à leur niveau dans le cadre du vote du budget primitif 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition 2020 comme suit :
taxe d'habitation : 10,79% - taxe foncière (bâti) : 9,38% - taxe foncière (non bâti) : 70,16%.

2) **Délibération pour une demande de subvention concernant les travaux des portes et SAS d'entrée de l'église :** Madame la maire : a) rappelle les travaux concernant le remplacement des portes de l'église et la création d'un SAS, b) donne le montant total prévu pour ces travaux, c) propose de solliciter le soutien de la région dans le cadre du plan régional en faveur de la ruralité. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve le projet concernant les travaux cités ci-dessus, approuve le coût prévisionnel de 20 177 HT, sollicite auprès de la région une subvention au titre du plan régional en faveur de la ruralité, précise que les crédits nécessaires seront inscrits en investissement au budget de l'exercice 2020 et autorise madame la maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants..

3) **Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au Service de prévention des risques professionnels :** voté à l'unanimité.

4) **Questions diverses :** a/ Reprise de l'école maternelle, suite au confinement : après la mise en place du protocole sanitaire, 4 élèves ont été accueillis dès le jeudi 14 mai. À partir du jeudi 4 juin, 11 élèves sont inscrits et leur scolarité sera assurée par groupe, de 5 et 6 enfants. Pas de transport scolaire mais une garderie mise en place et repas de midi pris dans la classe.
b/ Installation du miroir à l'intersection de la D43 et boucle de Saint Michel - c/ Insertion d'un encart publicitaire de la commune dans le prochain calendrier des pompiers afin de marquer son soutien - d/ Distribution de masques ainsi que des géraniums le vendredi 05 juin de 17h30 à 19h30 et le samedi 06 mai 10h à 12h à la salle polyvalente (la fête des parents ne pouvant avoir lieu cette année en raison de la situation actuelle).

COMPTE RENDU DU 3 JUILLET 2020

Présents : ARGOUD Yves, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria, DEBAUGE Maryguylène - **Secrétaire de séance :** FARGERÉ Jean-François.

Ordre du jour : Le Conseil Municipal

1) procède à l'élection du maire et des 3 adjoints de la manière suivante :

Fonction (Maire/1 ^{er} , 2 ^e ...adjoint, conseiller municipal)	
Maire	ARGOUD Yves
1 ^{er} Adjoint	FARGERÉ Jean-François
2 ^{ème} Adjoint	DURANTET Jean-Paul
3 ^{ème} Adjoint	DAMOUR Damien
Conseiller Municipal	GIROD Jean-Pierre
Conseiller Municipal	RIVAL Yves
Conseiller Municipal	OMERAGIC Magali
Conseiller Municipal	BERTHIER Pascal
Conseiller Municipal	OLSZOWA Jana
Conseiller Municipal	URÉA Maria
Conseiller Municipal	DEBAUGE Maryguylène

2) crée les commissions communales suivantes :

COMMISSION SCOLAIRE - ENFANCE - JEUNESSE - SOLIDARITE - Jean-François FARGERÉ (Responsable) Jana OLSZOWA Maryguylène DEBAUGE	COMMISSION COMMUNICATION CULTURE FLEURISSEMENT Jean-Paul DURANTET (Responsable) Jean-Pierre GIROD Maryguylène DEBAUGE Maria URÉA Magali OMERAGIC Jana OLSZOWA
COMMISSION URBANISME- BATIMENTS - VOIRIE - SECURITE - PATRIMOINE - ENVIRONNEMENT Damien DAMOUR (Responsable) Pascal BERTHIER Jean-Paul DURANTET Jean-Pierre GIROD Maria URÉA Magali OMERAGIC Yves RIVAL	

3) procède à l'élection des délégués dans les structures intercommunales :

SYNDICAT Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable :	SIAEP
1 titulaire	Jean-Pierre GIROD
1 suppléant	Yves RIVAL
SYNDICAT SCOLAIRE DES ARS	
	Jean-François FARGERÉ

2 titulaires	Maryguylène DEBAUGE
1 suppléant	Damien DAMOUR
SYNDICAT Intercommunal des Eaux du Guiers et de ses Affluents :	
SIEGA	
2 titulaires	Yves ARGOUD Damien DAMOUR
2 suppléants	Jean-François FARGERÉ Jean-Paul DURANTET
SIVU des Installations Sportives du Lycée PRAVAZ(gymnase)	
2 titulaires	Yves ARGOUD Magali OMERAGIC
2 suppléants	Jana OLSZOWA Yves RIVAL

4) Questions diverses :

La location de la salle polyvalente est suspendue tout le mois de juillet 2020 compte tenu de la situation actuelle.

► COMPTE RENDU DU 10 JUILLET 2020

Présents : ARGOUD Yves, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, BERTHIER Pascal, OLSZOWA, Jana, URÉA Maria, DEBAUGE Maryguylène - **Absent excusé :** FARGERÉ Jean-François - **Secrétaire de séance :** OMERAGIC Magali.

Ordre du jour :

Élection des délégués en vue des sénatoriales : Titulaire : M. DURANTET Jean-Paul, Suppléants : Mme URÉA Maria, M. RIVAL Yves, M. BERTHIER Pascal.

Constitution de la nouvelle commission communale des impôts indirects : une liste de 12 titulaires et 12 suppléants est proposée au Directeur des Services Fiscaux. Voté à l'unanimité.

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers : Voté à l'unanimité.

Indemnités à Mme Dreclerc, receveur municipal : Voté à l'unanimité.

Recrutement d'agents non titulaires de remplacement : Le Conseil Municipal donne autorisation à M. le Maire. Voté à l'unanimité.

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférés (CLECT) du 9 mars 2020 : Voté à l'unanimité.

Questions diverses : La location de la salle polyvalente est suspendue tout le mois d'août 2020 compte tenu de la situation actuelle. Fin de séance à 23h10.

► COMPTE RENDU DU 27 JUILLET 2020

Présents : ARGOUD Yves, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria, DEBAUGE Maryguylène, FARGERÉ Jean-François - **Secrétaire de séance :** THOINET Scarlett.

Ordre du jour :

1) **Vote du Budget 2020 :** Voté à l'unanimité.

2) **Délibération approuvant la convention concernant la participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint Genix sur Guiers et Aoste :** La participation est de 13,09€ par enfant pour le gymnase d'Aoste et de 43,40€ pour le gymnase de Saint-Genix-Les-Villages. La commune de Rochefort contribue donc à hauteur de 625,52€ représentant la participation aux frais de fonctionnement des gymnases au titre de l'année 2018/2019 (structures d'Aoste) et de 2019/2020 (structures de Saint-Genix-les-Villages). Voté à l'unanimité.

3) **Questions diverses :** La location de la salle polyvalente est suspendue tout le mois d'août 2020 compte tenu de la situation actuelle. La pose du miroir à Bessieux est prévue courant l'été. Fin de séance à 22h.

► COMPTE RENDU DU 12 AOÛT 2020

Présents : ARGOUD Yves, FARGERÉ Jean-François, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria - **Absent excusé :** Mme DEBAUGE Maryguylène (pouvoir à M. Yves ARGOUD) - **Secrétaire de séance :** Mme THOINET Scarlett.

Ordre du jour :

1) **Délibération concernant l'achat d'un site internet :** Monsieur le maire propose l'élaboration d'un site internet qui sera propriété de la commune de Rochefort. Il présente 2 devis pour la création du site : l'entreprise de Marie-Laure CATHELIN à Domessin et l'entreprise de Jean-Marc MURONI à Rochefort. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet cité ci-dessus et valide l'offre de prestation de Madame Marie-Laure CATHELIN pour un montant de 1593,08€ TTC.

2) **Délibération approuvant le choix et l'installation de caméras de vidéosurveillance :** Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal les actes de vandalisme qui ont eu lieu sur la commune et propose d'installer des caméras de vidéosurveillance sur la place de la mairie ainsi qu'autour de la salle polyvalente. Il présente 2 devis pour l'installation de caméras de vidéosurveillance, la société VIATECHsolutions à MAUBEC et la société BICONNECTsolutions à DOLOMIEU. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'offre de prestation de la société VIATECHsolutions pour un loyer mensuel de 168 € TTC sur 60 mois soit 10 080 € TTC pour 5 ans, et, valide l'offre de prestation de la société VIATECHsolutions pour un contrat de maintenance de 828 € annuel.

3) **Délibération d'attribution d'une subvention à l'ADMR de Saint Genix sur Guiers :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de l'Association locale ADMR de SAINT GENIX SUR GUIERS concernant une demande d'aide financière. Il rappelle que l'Association ADMR de Saint Genix Sur Guiers assure une prestation complète d'aide à la personne (ménage, aide, repas) et qu'elle est subventionnée en partie par les communes au prorata des heures effectuées et que le montant de la subvention s'élève à 743,68€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu des services rendus par cette association accepte le versement d'une subvention de 743,68€.

4) **Délibération d'attribution d'une subvention au Service de soin infirmiers A Domicile (SSIAD) du Guiers et du Lac d'Aiguebelette :** M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention qu'il a reçu du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) du Guiers et du Lac d'Aiguebelette. Il explique au Conseil Municipal que ce service vient en aide aux personnes exigeant des soins infirmiers importants à la sortie de l'hôpital ou en accompagnement fin de vie. La subvention demandée est d'un montant de 1110€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le versement d'une subvention de 1100€.

5) Délibération désignant 2 représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG. Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la séance du 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a créé une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté de Communes Val Guiers et ses communes membres. Il expose également que cette commission doit être composée de 22 membres, soit 2 membres par commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. FARGERÉ Jean-François et Mme URÉA Maria pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Val Guiers.

6) Délibération approuvant la proposition des membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à son renouvellement, une nouvelle commission intercommunale des impôts directs doit être constituée au sein de la Communauté de Communes Val Guiers composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants. Il précise que l'établissement de cette liste doit se faire sur la base des propositions des communes membres, soit un commissaire titulaire et un commissaire suppléant pour la commune de Rochefort. Il précise également que les commissaires titulaires et les commissaires suppléants seront désignés par M. le Directeur des services fiscaux, sur les listes de contribuables dressée par les Conseil Municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Damien DAMOUR commissaire titulaire et M. Jean-Pierre GIROD commissaire suppléant.

7) Délibération pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal : Monsieur le Maire, propose le recours à la publicité pour aider au financement de la publication des bulletins municipaux de la commune de Rochefort et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette formule et de fixer le prix. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal et fixe les tarifs suivants : 50€, en prenant pour base le format carte de visite en couleur et 150€ pour une publicité sur la dernière page de couverture, en prenant pour base la moitié de la page en couleur.

8) Questions diverses : La location de la salle polyvalente est suspendue tout le mois de septembre 2020 compte tenu de la situation actuelle. Réflexion sur le nouveau logo de la commune - Un planning a été élaboré pour l'arrosage des plantes de la commune par les élus : du 17 au 23 août : Mme OMERAGIC et M. FARGERÉ, du 24 au 30 août : Mme OLSZOWA et M. DAMOUR, du 31 août au 6 septembre : Mme URÉA et M. RIVAL, du 7 au 13 septembre : M. ARGOUD et M. BERTHIER, du 14 au 20 septembre : M. DURANTET et M. GIROD - Fin de séance : 22 h.

COMPTE RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2020

Présents : ARGOUD Yves , FARGERÉ Jean-François, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria - Absente : Mme DEBAUGE Maryguylène - Secrétaire de séance : Mme THOINET Scarlett.

Ordre du jour :

1) Délibération approuvant le logo de la commune : Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le travail réalisé par la commission communication pour la conception du logo de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le nouveau logo de la commune de Rochefort :



2) Délibération approuvant la durée des amortissements des subventions d'équipements : Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2, rappelle le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, rappelle le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement, rappelle l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999, et rappelle également que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties, Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'enfouissement du réseau d'Orange au chef lieu effectués en 2019 d'un montant de 3421,01 TTC et propose de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipements à un an, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide à un an la durée d'amortissement des subventions d'équipements.

3) Délibération approuvant des mouvements de crédit au budget 2020 sur le compte du FPIC : DM1 - Adopté à l'unanimité.

4) Délibération approuvant des mouvements de crédit au budget 2020 concernant l'amortissement des subventions d'équipement : DM2 - Adopté à l'unanimité.

5) Délibération suppression et création du poste d'un agent. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services. Il propose de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps non complet, 28h hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps non complet, 28h hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2020.

6) Questions diverses : La location de la salle polyvalente est suspendue aux particuliers jusqu'à la fin de l'année 2020 compte tenu de la situation actuelle. Réflexion sur la reprise des chaussées effectuée par la commission travaux pour l'année 2021. Fin de séance : 23 h 30.

COMPTE RENDU DU 29 OCTOBRE 2020

Présents : ARGOUD Yves , FARGERÉ Jean-François, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, DEBAUGE Maryguylène - Absente excusée : URÉA Maria (pouvoir à Yves RIVAL) - Secrétaire de séance : THOINET Scarlett.

Ordre du jour :

1) Délibération approuvant le tarif de la location de la salle polyvalente à 2 associations : L'association FA SI LA DANSER et l'association des familles d'Avressieux ont besoin d'utiliser la salle polyvalente de Rochefort pour des activités sportives du 1er septembre 2020 au 3 juillet 2021, le lundi de 14h à 16h pour des cours de danse et le lundi soir de 20h à 21h pour des

cours de danse et le lundi soir de 20h à 21h pour des cours de gymnastique. Le montant de 150 euros est retenu, pour la période précitée et pour chacune d'entre elle, à titre de compensation des frais induits par cette occupation en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et ce jusqu'à nouvel ordre. Adopté à l'unanimité.

2) Délibération approuvant une demande de subvention auprès du département. Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les frais occasionnés liés à la crise sanitaire actuelle tel que l'achat de masques, de visières, de gel hydroalcoolique ainsi que les frais occasionnés pour l'aménagement permettant l'accessibilité des lieux publics. Il propose de solliciter le soutien du Département dans le cadre du fonds d'urgence COVID 19. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et en avoir délibéré, sollicite auprès du département une subvention au titre du fonds d'urgence covid 19 et autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants. Adopté à l'unanimité.

3) Délibération approuvant une demande de subvention auprès de la région. Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance sur la place de la mairie ainsi qu'autour de la salle polyvalente d'un montant de 7106,60€ HT, Il propose de solliciter le soutien de la région à hauteur de 50% de la dépense dans le cadre de la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins soit 3553,30€ HT. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et en avoir délibéré, sollicite auprès de la région une subvention d'un montant de 3553,30€ HT, au titre de la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins et autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants. Adopté à l'unanimité.

4) Délibération approuvant l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire de référence) à tous les agents de la commune. Monsieur le maire propose au conseil municipal d'instaurer le Rifseep à tous les agents de la commune. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et en avoir délibéré, décide d'instaurer le Rifseep à tous les agents de la commune. Adopté à l'unanimité.

5) Questions diverses : La location de la salle polyvalente est suspendue à compter du 21 octobre 2020 aux particuliers et à toutes les associations jusqu'à la fin de l'année 2020 compte tenu de la situation actuelle. Le ramassage des ordures ménagères a lieu le jeudi après-midi, les portes de l'église ont été changées en chêne massif, la peinture des fenêtres de l'école a été effectuée en gris anthracite, suggestion d'entretenir les 2 lavoirs de la commune, le toit du préau de l'école doit être révisé aux prochaines grandes vacances scolaires : dans l'attente de 2 devis, consultation et réflexion sur l'aménagement du parking de la salle des fêtes, prévisions pour 2021 de reprises sur certains chemins communaux : état des lieux effectués.

COMPTE RENDU DU 30 DÉCEMBRE 2020

Présents : ARGOUY Yves, FARGERIE Jean-François, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, DEBAUGE Maryguylène, URÉA Maria - **Absent :** GIROD Jean-Pierre - **Secrétaire de séance :** THOINET Scarlett.

Ordre du jour :

1) Délibération approuvant la convention avec la CCVG concernant le remboursement de l'achat groupé des masques : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19 l'achat de masques a été une nécessité. Il rappelle également que la Communauté de Communes a pris contact avec l'entreprise Société Nouvelle Tissages Carret implantée sur la Commune de SaintGenix-les-Villages pour effectuer une commande de masques groupée, les prix étant dégressifs en fonction de la quantité commandée. La CCVG ayant financé l'achat des masques pour toutes les communes intéressées, soit 1020 masques pour la commune de Rochefort, il propose d'établir une convention avec la CCVG pour le remboursement des 1020 masques achetés pour la commune. Adopté à l'unanimité.

2) Délibération approuvant une demande de subvention auprès du département. Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les frais occasionnés liés à la crise sanitaire actuelle tel que l'achat de fournitures d'entretien adaptées ainsi que les frais occasionnés pour l'aménagement des lieux publics. Il propose de solliciter le soutien du Département dans le cadre du fonds d'urgence COVID 19. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et en avoir délibéré, sollicite auprès du département une subvention au titre du fonds d'urgence Covid 19 et autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants. Adopté à l'unanimité.

3) Délibération approuvant l'avenant à la convention avec le Cdg73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire. Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation nationale de médiation préalable obligatoire. En Savoie, 234 communes et 85 établissements publics territoriaux ont adhéré en 2018 à ce dispositif destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération. Dans la pratique, il résulte du bilan qui a été établi sur les procédures de médiation intervenues au cours de la période expérimentale qu'une très large majorité de litiges a pu être résolue à l'amiable, sans coûts pour les collectivités et dans des délais réduits par rapport à ceux habituellement nécessaires à la justice administrative. Il faut également souligner que la démarche de médiation permet fréquemment de restaurer le dialogue et de régler les conflits. La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 décembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale. Le décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020 modifiant le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, a reporté la date de la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2021. Il est rappelé que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation. **Adopté à l'unanimité.**

Questions diverses : La location de la salle polyvalente est toujours suspendue aux particuliers et à toutes les associations jusqu'à nouvelle ordre compte tenu de la situation actuelle. Une soixantaine de pères Noël, ainsi que de nouvelles guirlandes sur les bâtiments communaux, ont été installés pour les fêtes de fin d'année. Intervention d'une société de dératisation pour les containers à Saint Michel. Le toit du préau de l'école ainsi que celui de l'école doivent être révisés : dans l'attente des devis, consultation et réflexion sur le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes. Fin de séance : 22h.



Il était une fois,
Dans un paisible petit village de l'Avant-Pays Savoyard,
À l'approche de Noël,
Un joyeux personnage,
Qui trouvait que Rochefort était oublié par le Père Noël,
Et que cette période était un peu "tristounette" !
Alors avec sa faculté
De faire rayonner la bonne humeur autour de lui,
Il réunit quelques compères,
Et décide de fabriquer des Pères Noël,
Et de les placer dans tous les hameaux du village !

D'un seul coup, le village s'anime,
Se colore de petits personnages habillés de rouge,
Et équipés bien sûr d'une grande barbe blanche !
Le Père Noël était enfin bien arrivé,
Pour le plaisir des petits,
Mais aussi des grands !



Toutes les années à la même période,
Les Pères Noël fidèles retrouvent leur place,
Et cette année plus que jamais.

Mais, ces Pères Noël,
Ne trouvez vous pas qu'ils ressemblent à quelqu'un ?
Regardez bien...
Des yeux plein de malice,
Un large sourire communicatif,
Toujours prêt à servir...
Oui, vous l'avez reconnu !

Alors quand nous passerons à côté, nous les regarderons forcément d'un autre œil...

Les Pères Noël te saluent, «Salut Christian !»

Merci Christian !



L'emploi du pronom indéfini...!

Il était une fois quatre individus qu'on appelait
Tout le monde-Quelqu'un-Chacun et Personne...

Il y avait un important travail à faire et
On a demandé à **Tout le monde** de le faire.

Tout le monde était persuadé que **Quelqu'un** le ferait.

Donc **Chacun** pouvait l'avoir fait, mais en réalité **Personne** ne le fit.

Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de **Tout le monde** !

Tout le monde pensa que **Chacun** pouvait le faire

Et **Personne** ne doutait que **Quelqu'un** le ferait.

En fin de compte, **Tout le monde** fit des reproches à **Chacun**,

Parce que **Personne** n'avait fait ce **Quelqu'un** aurait pu faire !

~~MORALITÉ~~

Sans vouloir le reprocher à **Tout le monde**

Il serait bon que **Chacun**

Fasse ce qu'il doit sans nourrir l'espoir

Que **Quelqu'un** le fera à sa place,

Car l'expérience montre que

Là où l'on attend **Quelqu'un**,

Généralement on ne trouve **Personne** !

~~CONCLUSION~~

Je vais le transférer à **Tout le monde**,

Afin que **Chacun** puisse l'envoyer à **Quelqu'un**,

Sans oublier **Personne** !





Il chante faux,
Mais qu'est-ce
Qu'il est beau !!!




NUMÉROS UTILES

15 : SAMU

17 : Police et gendarmerie

18 : Sapeurs-pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

➤ Centre anti-poison Lyon

Tél. 04.72.11.69.11

➤ Hôpital Pont-de-Beauvoisin

Tél. 04.76.32.64.32

➤ Pharmacie de garde

Tél. 3237

www.3237.fr

➤ SIEGA (assainissement)

Tél. 04.76.37.21.18

En cas d'urgence (hors horaires d'ouverture), appelez le 0 977 401 133

➤ Eau : SIAEP (Syndicat du Thiers)

Tél. 04.79.36.02.18

➤ Coupure d'électricité

Contactez Enedis au 09 72 67 50 XX
(remplacez XX par votre numéro de département)

➤ Urgence Sécurité Gaz

Contactez GRDF au 0 800 47 33 33



CHRISTOPHE PERONNET



PLACO
PEINTURE ET DÉCORATION

Entreprise qualifiée



IMPRESSION A. & D. DUCO COMMUNICATION - TEL. 01 71 65 56 05

01300 BREGNIER-CORDON
peronnet.christophe959@orange.fr

Port. 06 37 35 36 34



CARRE

un nom, quatre univers

2000m²
sur
2 étages

**Depuis 48 ans à
votre service**



Électroménager
Télé - Antenne - Son
Multimédia - Téléphonie

Luminaires - Cadeaux
Arts de la table - Culinair
Déco - Senteurs

Chauffage bois & granules
Chauffage électrique
Energies renouvelables

Services techniques
Installation - Maintenance - SAV
Electricité

La  **Baronnie - PONT DE BEAUVOISIN (73)**
04 76 37 03 50 - www.carre-f.com